

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 1

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

28 mars 2024

Délibération affichée en mairie

le : 10 avril 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 10 avril 2024

Accusé réception reçu

le :

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Absents :

Barbara CASINI, Pascal LECCIA, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI)

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Délibération n°002-004-2024 : Approbation du compte administratif 2023 (budget annexe)

Pour ce point uniquement, M. le Maire ne prendra pas part au vote ; M. Paul BERNARDI est nommé Président de séance.

L'exécution du budget annexe (service de l'eau) se présente comme suit :

Réalizations de l'exercice		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	420 340,16	254 226,83
	Investissement	24 820,58	6 695,23

Résultat de l'exercice	Fonctionnement	-166 113,33
	Investissement	-18 125,35
	Total	-184 238,68

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité**COMMUNE DE CAURO**

A cela viennent s'ajouter les résultats de l'exercice précédent, soit :

Report de l'exercice antérieur	Fonctionnement (002)		99 048,20
	Investissement (001)		77 611,36
Part affectée à l'investissement			

Résultat de clôture	Fonctionnement	-67 065,13
	Investissement	59 486,01
	Total	-7 579,12

On retrouve bien un résultat excédentaire de + 59 486.01 € en fonctionnement et déficitaire de – 67 065.13 € en investissement.

Le compte administratif est par conséquent conforme au compte de gestion transmis par le comptable public.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe (service de l'eau)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président de séance,

Paul BERNARDI

